

PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE



PROCÈS VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie, tenue le 19 août 2026, à 16h00, à la salle municipale de la municipalité de Rivière-Saint-Jean située au 116, rue du Quai, sous la présidence du préfet suppléant, M. Sébastien L'Écuyer, étaient présents les conseillers(ères) suivant(e)s :

M.	Luc Bourque	maire suppléant de Baie-Johan-Beetz
M ^{me}	Lorraine Monger	mairesse suppléante de Rivière-au-Tonnerre
M.	Georges Bachand	maire de Rivière-Saint-Jean
M ^{me}	Ginette Paquet	mairesse de Longue-Pointe-de-Mingan

Sont présents par visioconférence :

M ^{me}	Tressy St-Pierre	mairesse suppléante de Havre-Saint-Pierre
M.	Richard Beaudry	maire de Natashquan
M ^{me}	Hélène Boulanger	mairesse de L'Île-d'Anticosti

Était absent:

M.	Romuald Gallant	maire d'Aguanish
----	-----------------	------------------

Assistaient également à l'assemblée la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Nathalie de Grandpré, la greffière-trésorière adjointe, Mme Fanie Boudreau, ainsi que le directeur du service de développement économique et directeur général adjoint, M. Philip Pineault-Jomphe.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Ratification et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 juin 2026**
4. **Aménagement et développement**
 - 4.1 Fonds de diversification économique (FDE)
 - 4.2 Fonds d'initiatives et d'opportunités socio-économiques (FIOSE)
 - 4.2.1 Pneu Petitpas Inc.
 - 4.2.2 Projet agroalimentaire du Tonnerre
 - 4.3 Fonds de soutien aux initiatives culturelles
 - 4.3.1 Projet Livres en Nord
 - 4.4 Fonds de soutien au développement social (FSDS)
 - 4.4.1 Projet agroalimentaire du Tonnerre
 - 4.4.2 Espoir de Shelna
 - 4.5 Journée économique de la SADC
 - 4.6 Semaine entrepreneuriale 2026
 - 4.7 Réseau Accès PME
 - 4.7.1 Rapport d'activités 2025-2026
 - 4.7.2 Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) 2026-2027
 - 4.8 Immigration
 - 4.8.1 Fête de bienvenue à l'ouest de la Minganie
 - 4.8.2 Journée d'activités interculturelles
 - 4.9 Bureau d'information touristique de Manitou
 - 4.9.1 Amélioration et mise en valeur des sentiers
 - 4.9.2 Abattage d'arbres
 - 4.10 Campagne promotionnelle touristique de Tourisme Côte-Nord 2027-2029

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



- 4.11 Demandes de conformité
 - 4.11.1 Municipalité de L'Île-d'Anticosti
 - 4.11.2 Municipalité d'Aguanish
 - 4.11.3 Occupation et entretien des bâtiments
- 4.12 Société d'Énergie Rivière Sheldrake
- 4.13 Services ambulanciers

5. Administration et gestion

- 5.1 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements
- 5.2 Ressources humaines
- 5.3 Convention collective
- 5.4 Complexe aquatique de Minganie

6. Affaires nouvelles

7. Période de questions

8. Clôture de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À la préfecture de la MRC de Minganie, la séance est ouverte à 16h par monsieur Sébastien L'Écuyer. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

161-26

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Georges Bachand, appuyé par madame Lorraine Monger et résolu unanimement :

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

162-26

3 RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 17 JUIN 2026

Attendu que l'ensemble des membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 juin 2026, et ce préalablement à la présente séance ;

En conséquence, il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par madame Ginette Paquet et résolu unanimement :

- Que tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture et ratifient et adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 juin 2026 reçu préalablement à la présente séance, et ce, tel que soumis.

4 AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

163-26

4.1 FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE (FDE)

Attendu le Fonds de diversification économique de la MRC de Minganie visant à soutenir la diversification économique de la MRC tout en soutenant la création et le maintien d'emplois durables ;

PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE



Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

Attendu la demande d'aide financière de Pneu Petitpas Inc., afin de faire l'acquisition d'un équipement pour l'alignement de roues de véhicules lourds et légers et offrir ce service dans son garage situé sur le territoire de la municipalité de Havre-Saint-Pierre ;

Attendu que le comité de gestion de la MRC est favorable au projet puisqu'il répond aux critères de la politique d'investissement et aux objectifs et orientations du Fonds et en conséquence, recommande le versement d'une aide financière de 31 573,75 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Bourque, appuyé par monsieur Richard Beaudry et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise le versement d'une aide financière non remboursable dans le cadre du Fonds de diversification économique à Pneu Petitpas Inc. au montant de 31 573,75 \$, et ce, sous réserve du respect des conditions administratives exigées par le comité de gestion ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte cette somme de 31 573,75 \$ et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°163-26.

Certifié en date du 19 août 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

4.2 FONDS D'INITIATIVES ET D'OPPORTUNITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES (FIOSE)

164-26

4.2.1 PNEU PETITPAS INC.

Attendu le Fonds d'initiatives et d'opportunités socio-économiques (FIOSE) créé par la MRC ;

Attendu la demande d'aide financière de Pneu Petitpas Inc. au montant de 12 075 \$, afin d'obtenir une formation sur l'utilisation d'un équipement d'alignement de roues de véhicules lourds et légers ;

Attendu que ce projet répond aux critères et aux objectifs et orientations dudit Fonds ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Georges Bachand, appuyé par madame Lorraine Monger et résolu unanimement :

PROCÈS-VERBAL

MRC de MINGANIE



- Que la MRC de Minganie autorise le versement d'une aide financière non remboursable au montant de 12 075 \$ à Pneu Petitpas Inc. dans le cadre du FIOSE pour obtenir une formation sur l'utilisation d'un équipement d'alignement de roues de véhicules lourds et légers ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte cette somme de 12 075 \$ et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°164-26.

Certifié en date du 19 août 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

165-26

4.2.2 PROJET AGROALIMENTAIRE DU TONNERRE

Attendu le Fonds d'initiatives et d'opportunités socio-économiques (FIOSE) créé par la MRC ;

Attendu la demande d'aide financière du Comité fondateur projet agroalimentaire du Tonnerre au montant de 15 000 \$, afin d'obtenir une expertise pour la construction d'un puits pour l'alimentation en eau dans le cadre d'un projet agroalimentaire sur le territoire de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre ;

Attendu que ce projet répond aux critères et aux objectifs et orientations dudit Fonds ;

En conséquence, il est proposé par madame Lorraine Monger, appuyé par monsieur Georges Bachand et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise le versement d'une aide financière non remboursable au montant de 15 000 \$ au Comité fondateur projet agroalimentaire du Tonnerre dans le cadre du FIOSE pour ce projet ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte cette somme de 15 000 \$ et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE



166-26

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°165-26.

Certifié en date du 19 août 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

4.3 FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES

4.3.1 PROJET LIVRES EN NORD

Le préfet suppléant se retire des discussions et délibérations en raison d'apparence de conflit d'intérêts. Monsieur Georges Bachand préside la séance pour ce point.

Attendu l'entente de développement culturel 2025-2027 entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC de Minganie permettant à la MRC de soutenir la réalisation de projets culturels, afin d'atteindre ses objectifs fixés dans sa politique culturelle, et ce, par le biais du Fonds de soutien aux initiatives culturelles ;

Attendu la demande d'aide financière du Réseau de Biblio Côte-Nord, afin de mettre sur pied le projet Livres en Nord étant une bibliothèque mobile aménagée dans un camion pour parcourir la Côte-Nord et démocratiser l'accès à la lecture ;

Attendu que cette bibliothèque mobile va se déplacer dans les parcs municipaux, événements et fêtes locales avec des livres pour tous les âges, des jeux géants, un chapiteau et du mobilier convivial, afin de transformer la lecture en expérience ludique et accessible ;

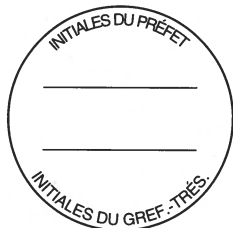
Attendu que le comité d'évaluation est favorable au projet puisqu'il répond aux critères et aux objectifs et orientations du Fonds et en conséquence, recommande le versement d'une aide financière de 10 000 \$, conditionnelle à la participation financière des autres MRC côtières de la Côte-Nord, soit MRC de Haute-Côte-Nord, MRC de Manicouagan et MRC de Sept-Rivières ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Paquet, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise le versement d'une aide financière non remboursable dans le cadre du Fonds de soutien aux initiatives culturelles à Réseau de Biblio Côte-Nord au montant de 10 000 \$ pour la réalisation de ce projet, et ce, sous réserve du respect des conditions administratives exigées par le comité d'évaluation ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte cette somme de 10 000 \$ et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

PROCÈS-VERBAL

MRC de MINGANIE



167-26

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°166-26.

Certifié en date du 19 août 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

4.4 FONDS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL (FSDS)

4.4.1 PROJET AGROALIMENTAIRE DU TONNERRE

Attendu le Fonds de soutien au développement social (FSDS) de la MRC de Minganie visant à soutenir la réalisation d'initiatives structurantes favorisant le développement des communautés sur des besoins sociaux identifiés par la Table locale de développement social et des communautés de la Minganie ;

Attendu la demande d'aide financière du Comité fondateur projet agroalimentaire du Tonnerre pour la réalisation d'un projet agroalimentaire ayant comme objectif la production de légumes frais locaux, la promotion et vente de petits fruits et de produits dérivés sur le territoire de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre ;

Attendu que le comité de gestion de la MRC est favorable au projet puisqu'il répond aux critères de la Politique de soutien au développement territorial et aux objectifs et orientations du Fonds ;

Attendu que le comité de gestion recommande l'octroi d'une aide financière de 20 000 \$ conditionnelle à ce que l'organisme obtienne des confirmations pour les autres sources de financement nécessaires à la réalisation de l'ensemble du projet ;

En conséquence, il est proposé par madame Lorraine Monger, appuyé par monsieur Georges Bachand et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise le versement d'une aide financière non remboursable dans le cadre du FSDS au Comité fondateur projet agroalimentaire du Tonnerre au montant de 20 000 \$, et ce, sous réserve du respect des conditions administratives exigées par le comité de gestion ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte cette somme de 20 000 \$ et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE



168-26

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°167-26.

Certifié en date du 19 août 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

4.4.2 ESPOIR DE SHELNA

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

4.5 JOURNÉE ÉCONOMIQUE DE LA SADC

Attendu la Journée économique de la SADC qui est une initiative destinée à stimuler l'entrepreneuriat en région et s'adresse à toute personne déjà en affaires ou qui souhaite le devenir ;

Attendu que cet évènement offre de nombreuses opportunités pour les acteurs impliqués et représente un franc succès annuellement ;

Attendu que la prochaine édition a lieu le 17 septembre 2026 à Havre-Saint-Pierre sous forme de kiosques où divers organismes de développement économique, institutions financières et ministères viendront présenter leurs programmes et services, afin d'orienter et accompagner les entrepreneurs selon leurs besoins ;

Attendu qu'une conférence sera également offerte par monsieur Rock Fortin de Apogée communication qui va explorer comment mobiliser la créativité et les ressources pour trouver des solutions concrètes aux défis organisationnels les plus complexes ;

Attendu qu'en s'alliant avec la SADC et son réseau de partenaires de développement, la MRC pourrait offrir à la communauté d'affaires et à la population de la Minganie un accès à un pôle économique d'envergure qui stimulera la création de projets sur le territoire ;

Attendu que le coût de l'évènement est de 8 050 \$ et qu'une participation financière de 3 000 \$ est demandée à la MRC si elle souhaite être partenaire de cet évènement ;

Attendu que plusieurs facettes du programme Accès PME permettant l'embauche de l'agent de concertation et mobilisation des entreprises de la MRC sont atteintes en devenant partenaire de cet évènement ;

Attendu qu'un des objectifs du Plan stratégique en développement économique de la MRC est de soutenir les entreprises, les entrepreneurs et les secteurs porteurs sur les points suivants :

1. Favoriser le maillage avec les acteurs économiques régionaux (Accès PME) ;
2. Faire connaître le service d'aide et améliorer la diffusion d'information ;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



3. Favoriser le développement de nouveaux marchés pour les entrepreneurs ;
4. Augmenter l'acquisition de connaissances sur les ressources et le territoire ;

En conséquence, il est proposé par madame Tressy St-Pierre, appuyé par monsieur Luc Bourque et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte de devenir partenaire de la Journée économique de la SADC qui représente une opportunité majeure pour stimuler l'entrepreneuriat et diversifier la culture entrepreneuriale en Minganie ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte la somme de 3000 \$ pour la réalisation de ce projet et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°168-26.

Certifié en date du 19 août 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

169-26

4.6 SEMAINE ENTREPRENEURIALE 2026

Attendu que la MRC de Minganie, ainsi que plusieurs partenaires du milieu regroupés sous l'appellation « Table entrepreneuriale de Minganie » organise une semaine vouée à l'entrepreneuriat depuis 2017 au cours de laquelle plusieurs activités sont offertes dont des soirées de réseautage et des conférences ;

Attendu que la MRC, en concertation avec ses partenaires de la Table entrepreneuriale Minganie, souhaite stimuler et encourager le désir d'entreprendre et faire rayonner l'entrepreneuriat sur le territoire ;

Attendu que chaque édition rejoint plusieurs participants et la Table entrepreneuriale de Minganie souhaite ainsi poursuivre les activités de réseautage et de promotion de l'entrepreneuriat ;

Attendu la proposition d'activités pour la semaine de l'entrepreneuriat 2026 qui se tiendra du 12 au 16 octobre, dont un conférencier en motivation reconnu comme l'un des entrepreneurs les plus influents en économie circulaire, monsieur David Côté, une soirée de réseautage et une formation sur l'IA au travail intitulée « Gagner du temps sur vos tâches réelles » ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Georges Bachand, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement :

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



- Que la MRC de Minganie accepte de participer financièrement à la réalisation de l'édition 2026 de la semaine entrepreneuriale de Minganie jusqu'à concurrence d'un montant de 2 500 \$;
- Que la MRC autorise madame Meggie Richard, préfète ou monsieur Sébastien L'Écuyer, préfet suppléant et/ou monsieur Philip Pineault-Jomphe, directeur général adjoint à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise les engagements, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°169-26.

Certifié en date du 19 août 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

4.7 RÉSEAU ACCÈS PME

4.7.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025-2026

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

4.7.2 PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES (PIAR) 2026-2027

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

4.8 IMMIGRATION

4.8.1 FÊTE DE BIENVENUE À L'OUEST DE LA MINGANIE

Attendu l'action 1.1.3 du Plan d'action en matière d'attraction, d'intégration et d'établissement durable des nouveaux(elles) Minganois(es) qui prévoit l'organisation de fêtes de bienvenue dans tous les secteurs de la Minganie en collaboration avec des comités d'accueil citoyens ;

Attendu la formation du comité d'accueil « Minganie-Ouest » formé de citoyennes et citoyens des municipalités de Longue-Pointe-de-Mingan, Rivière-Saint-Jean et Rivière-au-Tonnerre ;

Attendu le souhait du comité Minganie-Ouest de réaliser une fête de bienvenue pour les nouveaux résidents du secteur le 27 août 2026 à la salle des loisirs de Rivière-au-Tonnerre ;

Attendu que la réalisation de cette fête de bienvenue nécessite un budget de 1 600 \$;

170-26

PROCÈS-VERBAL

MRC de MINGANIE



171-26

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Paquet, appuyé par monsieur Richard Beaudry et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie, en collaboration avec les citoyens impliqués sur le comité d'accueil Minganie-Ouest, réalise une fête de bienvenue à Rivière-au-Tonnerre le 27 août 2026 ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte cette somme de 1 600 \$ pour la réalisation de ce projet et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°170-26
Certifié en date du 19 août 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

4.8.2 JOURNÉE D'ACTIVITÉS INTERCULTURELLES

Attendu l'action 1.1.1 du Plan d'action en matière d'attraction, d'intégration et d'établissement durable des nouveaux(elles) Minganois(es) qui prévoit annuellement l'organisation d'une journée d'activités mettant en valeur les différentes cultures présentes en Minganie ;

Attendu qu'une première édition de cet événement se tiendra le 12 septembre prochain à l'école Roger-Martineau de Natashquan et présentera des plats, des traditions et de la musique de différentes cultures présentes en Minganie ;

Attendu que la réalisation de cette journée nécessite un budget de 5 500 \$;

En conséquence, il est proposé par madame Lorraine Monger, appuyé par madame Tressy St-Pierre et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie réalise cette journée d'activités interculturelles le 12 septembre prochain à Natashquan ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte cette somme de 5 500 \$ pour la réalisation de ce projet et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE



172-26

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°171-26.

Certifié en date du 19 août 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

4.9 BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE MANITOU

4.9.1 AMÉLIORATION ET MISE EN VALEUR DES SENTIERS

Attendu que la MRC de Minganie opère le bureau d'information touristique de Manitou et offre aux visiteurs d'aller visiter la Chute Manitou à travers deux sentiers en saison estivale ;

Attendu l'aide financière de la Société du Plan Nord dans le cadre du Fonds d'Initiatives Nordiques pour le projet d'amélioration et de mise en valeur des sentiers de la rivière Manitou ;

Attendu que le sentier Ouest des Cascades nécessite des travaux de correction, car une section s'est affaissée, de sorte que la pente doit être corrigée et une déviation de coulée d'eau doit être faite ;

Attendu que le sentier Est de la Chute nécessite une solidification de la structure du grand escalier pour assurer la sécurité des visiteurs ;

En conséquence, il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par monsieur Luc Bourque et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise les travaux requis pour la sécurité et la mise en valeur des sentiers de la rivière Manitou et octroi le contrat à Les Industries EMB Inc. pour un montant forfaitaire de 21 700 \$ plus les taxes applicables ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires à la réalisation de ce projet dans le cadre de l'aide financière de la Société du Plan Nord dans le cadre du Fonds d'Initiatives Nordiques et en autorise les engagements, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°172-26.

Certifié en date du 19 août 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

PROCÈS-VERBAL

MRC de MINGANIE

173-26



4.9.2 ABATTAGE D'ARBRES

Attendu que la MRC de Minganie opère le bureau d'information touristique de Manitou en saison estivale ;

Attendu que le bureau d'information touristique de Manitou offre aux visiteurs d'aller visiter la Chute Manitou à travers deux sentiers ;

Attendu que les deux sentiers nécessitent un entretien régulier et rigoureux, afin de sécuriser les visiteurs et d'assurer une qualité de l'expérience touristique ;

Attendu que plusieurs arbres dans les sentiers ont été jugés en mauvais état et nécessitent un abattage professionnel pour assurer la sécurité des visiteurs ;

Attendu l'aide financière de la Société du Plan Nord dans le cadre du Fonds d'Initiatives Nordiques pour le projet d'amélioration et de mise en valeur des sentiers de la Rivière Manitou ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Georges Bachand, appuyé par madame Lorraine Monger et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise les travaux requis pour l'abattage des arbres nuisibles dans les sentiers de la rivière Manitou et octroi le contrat à Émondage et Élagage TB Inc. pour un montant forfaitaire de 4 000 \$ incluant les taxes applicables, la main-d'oeuvre, ainsi que les équipements nécessaires à la réalisation du contrat ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires à la réalisation de ce projet dans le cadre de la subvention de la Société du Plan Nord pour la mise en valeur des sentiers de la rivière Manitou et en autorise les engagements, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°173-26.

Certifié en date du 19 août 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

174-26

4.10 CAMPAGNE PROMOTIONNELLE TOURISTIQUE DE TOURISME CÔTE-NORD 2027-2029

Attendu le Plan partenaire marketing de Tourisme Côte-Nord (TCN) consistant à promouvoir les attractions, activités et services structurés de la région Côte-Nord pour les années 2027 à 2029 ;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

Attendu le grand succès de la campagne partenaire de Tourisme Côte-Nord de 2025-2026 ;

Attendu que cette campagne de promotion sur 3 ans aura un impact significatif sur le développement touristique en Minganie ;

Attendu que cette campagne met en valeur l'accueil nord-côtier avec en complément de la campagne de notoriété deux capsules qui seront produites, afin de présenter nos routes touristiques majeures : la Route des Baleines et Expédition 51 ;

Attendu que 1 400 000 \$ sera investi par TCN en diffusion incluant la télévision et les réseaux sociaux ;

Attendu que ce programme offre un ensemble d'actions promotionnelles pour une visibilité accrue à un prix plus avantageux que toute initiative individuelle et offre des résultats bien supérieurs à l'investissement requis ;

Attendu que la MRC souhaite promouvoir les attraits de la Minganie et se positionner comme un endroit de choix ;

Attendu que l'offre de Plan partenaire marketing de TCN apporte une visibilité concrète pour la Minganie et permet à la région de se positionner auprès de la clientèle touristique ;

Attendu que la participation financière demandée à la MRC est de 4 000 \$ par année sur une période de 3 ans ;

En conséquence, il est proposé par madame Tressy St-Pierre, appuyé par madame Ginette Paquet et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte de participer au Plan partenaire marketing de TCN pour la promotion de la Minganie au montant de 4 000 \$ par année sur une période de 3 ans ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte une somme de 12 000 \$ dans le cadre du FRR Volet 3, ainsi que dans les surplus affectés en tourisme pour la réalisation de ce projet et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°174-26.

Certifié en date du 19 août 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

175-26



176-26

4.11 DEMANDES DE CONFORMITÉ

4.11.1 MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI

Attendu le règlement 247-2026 adopté par la municipalité de L'Île-d'Anticosti visant à apporter des modifications réglementaires au règlement de zonage no 25-9006 relatives aux revêtements extérieurs des bâtiments principaux ;

Attendu que le conseil de la MRC de Minganie doit, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, examiner et approuver la conformité, s'il y a lieu, des modifications réglementaires ;

Attendu que ce règlement n'engendre aucune contradiction ou incompatibilité avec les orientations d'aménagement et de développement de la MRC de Minganie ;

En conséquence, il est proposé par madame Lorraine Monger, appuyé par monsieur Richard Beaudry et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie approuve, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement 247-2026 adopté par la municipalité de L'Île-d'Anticosti lequel est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

4.11.2 MUNICIPALITÉ D'AGUANISH

Attendu le règlement 004-04-2026 adopté par la municipalité d'Aguanish visant à modifier le règlement de zonage 90-2 et le plan de zonage 6-0423-Z feuillet 1 de 3, afin de créer une zone d'exploitation d'autres ressources et d'y permettre l'exploitation d'énergie solaire, ainsi que les usages publics et institutionnels ;

Attendu que le conseil de la MRC de Minganie doit, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, examiner et approuver la conformité, s'il y a lieu, des modifications réglementaires ;

Attendu que ce règlement n'engendre aucune contradiction ou incompatibilité avec les orientations d'aménagement et de développement de la MRC de Minganie ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Bourque, appuyé par monsieur Georges Bachand et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie approuve, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement 004-04-2026 adopté par la municipalité d'Aguanish lequel est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.



4.11.3 OCCUPATION ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Attendu que la Loi sur le patrimoine culturel et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme exigent que toutes les municipalités locales du Québec adoptent un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ;

Attendu les règlements suivants adoptés par les municipalités de la MRC de Minganie sur l'occupation et l'entretien des bâtiments :

- Règlement 228-03-26 adopté par la municipalité de Rivière-au-Tonnerre ;
- Règlement 2026-009 adopté par la municipalité de Natashquan ;
- Règlement 248-2026 adopté par la municipalité de L'Île-d'Anticosti ;
- Règlement 003-04-2026 adopté par la municipalité d'Aguanish ;
- Règlement 2026-04-14-02 adopté par la municipalité de Baie-Johan-Beetz ;
- Règlement 05-26 adopté par la municipalité de Rivière-Saint-Jean ;

Attendu que le conseil de la MRC de Minganie doit, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, examiner et approuver la conformité, s'il y a lieu, de ces modifications réglementaires ;

Attendu que ces règlements n'engendrent aucune contradiction ou incompatibilité avec les orientations d'aménagement et de développement de la MRC de Minganie ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Georges Bachand, appuyé par madame Lorraine Monger et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie approuve, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les règlements suivants lesquels sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire :
 - Règlement 228-03-26 adopté par la municipalité de Rivière-au-Tonnerre ;
 - Règlement 2026-009 adopté par la municipalité de Natashquan ;
 - Règlement 248-2026 adopté par la municipalité de L'Île-d'Anticosti ;
 - Règlement 003-04-2026 adopté par la municipalité d'Aguanish ;
 - Règlement 2026-04-14-02 adopté par la municipalité de Baie-Johan-Beetz ;
 - Règlement 05-26 adopté par la municipalité de Rivière-Saint-Jean.



4.12 SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE RIVIÈRE SHELDRAKE

Attendu que la MRC de Minganie est actionnaire de la Société d'Énergie Rivière Sheldrake ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Georges Bachand, appuyé par madame Tressy St-Pierre et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie, à titre d'actionnaire de la Société, reconnaît que les états financiers de la société et le rapport de l'auditeur pour l'exercice terminé le 30 novembre 2025 ont été présentés et accepte la réélection des administrateurs, Meggie Richard, Vincent Napish et Yvan Dupont, ainsi que le renouvellement de la nomination de l'auditeur qui est le cabinet MNP ;
- Que la MRC de Minganie autorise la préfète ou le préfet suppléant à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution pour et au nom de la MRC.

4.13 SERVICES AMBULANCIERS

Attendu que la Minganie dispose actuellement de quatre ambulances basées à Rivière-au-Tonnerre, Havre-Saint-Pierre et Natashquan ;

Attendu que la Minganie présente la particularité de s'étendre sur plus de 300 kilomètres de littoral, desservant une population répartie sur un vaste territoire ;

Attendu que l'Hôpital régional de Sept-Îles, qui dessert la population de la Minganie pour plusieurs services spécialisés, est situé à environ 220 kilomètres du Centre multiservices de santé et de services sociaux de la Minganie à Havre-Saint-Pierre ;

Attendu que les patients nécessitant des soins spécialisés doivent fréquemment être transportés vers Sept-Îles, mobilisant une ambulance pendant plusieurs heures et réduisant ainsi la capacité de réponse aux urgences sur le territoire ;

Attendu qu'en 2024, le Centre intégré de Santé et des Services sociaux de la Côte-Nord a indiqué que les délais moyens nécessaires pour l'arrivée d'une ambulance dans les différentes municipalités de la MRC de Minganie se situaient entre 21 minutes et 48 minutes selon la municipalité ;

Attendu que ces délais d'intervention des ambulances en Minganie excèdent souvent les normes généralement reconnues acceptables, augmentant les risques pour la population lors de situations d'urgence ;

Attendu que des patients en situation critique peuvent se retrouver privés d'un service ambulancier rapide en raison de la mobilisation des ambulances pour des transports médicaux planifiés ou non urgents ;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

Attendu que la population de la Minganie est vieillissante, ce qui laisse présager une augmentation importante des besoins en soins de santé et en services de transport médical au cours des prochaines années ;

Attendu que les particularités géographiques, démographiques et socio-économiques de la Minganie doivent être prises en considération, afin d'assurer aux citoyens un niveau de services comparable à celui offert ailleurs au Québec ;

Attendu que l'éloignement géographique ne doit pas avoir pour effet de restreindre le droit des usagers à obtenir les services de santé appropriés dans des délais raisonnables ;

Attendu que les transports médicaux entre la Minganie et le centre hospitalier régional de Sept-Îles contribuent de façon importante à la mobilisation des ressources ambulancières et qu'il apparaît nécessaire de mieux comprendre les causes de cette hausse, ainsi que d'identifier les mesures qui pourraient permettre de réduire le nombre de ces déplacements lorsque cela est possible ;

Attendu que la mise en place d'un service de transport médical dédié, distinct du service ambulancier d'urgence, permettrait de maintenir les ambulances disponibles pour leur mission première, soit la réponse rapide aux situations mettant en danger la vie ou l'intégrité des citoyens ;

Attendu que la configuration du territoire et l'éloignement des communautés situées à l'est de Havre-Saint-Pierre créent des périodes de découverte importantes lorsqu'une ambulance doit effectuer un transport vers l'ouest de la région ;

Attendu qu'une cinquième ambulance positionnée à l'est de Havre-Saint-Pierre permettrait d'améliorer la couverture ambulancière, de réduire les délais d'intervention, d'assurer une présence plus constante sur cette portion du territoire et de limiter les périodes de découverte lors des transports inter établissements ;

En conséquence, il est proposé par madame Tressy St-Pierre, appuyé par monsieur Richard Beaudry et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie demande que le ministère de la Santé et des Services sociaux mette en place un service de transport médical dédié pour les déplacements non urgents ou inter établissements, afin que les ambulances d'urgence demeurent disponibles pour répondre aux appels nécessitant une intervention immédiate ;
- Que la MRC de Minganie demande au ministère de la Santé et des Services sociaux d'ajouter une cinquième ambulance basée à l'est de Havre-Saint-Pierre, afin d'assurer une meilleure couverture territoriale, de réduire les périodes de découverte et de garantir un accès équitable et sécuritaire aux services d'urgence pour l'ensemble de la population de la Minganie ;



180-26

- Que la MRC de Minganie demande que le ministère de la Santé et des Services sociaux procède à une analyse des causes expliquant la fréquence des transports médicaux effectués à partir de la Minganie et évalue les solutions permettant d'en diminuer le nombre ;
- Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Santé et des Services sociaux, à Santé Québec, à Santé Québec-Côte Nord, à la députée de Duplessis, ainsi qu'aux municipalités du territoire de la Minganie.

5 ADMINISTRATION ET GESTION

5.1 ADOPTION DES ENGAGEMENTS, DES COMPTES ET DES DÉCAISSEMENTS

Il est proposé par madame Lorraine Monger, appuyé par monsieur Luc Bourque et résolu unanimement :

- D'adopter les listes suivantes, soient la liste des comptes à payer «5.1A» et la liste des dépenses «5.1B» ;
- D'affecter les montants non déjà affectés, d'autoriser les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°180-26.

Certifié en date du 19 août 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

5.2 RESSOURCES HUMAINES

Dépôt au conseil de la MRC de Minganie, conformément au règlement 113-09-08-18 « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ainsi que la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence », article 4.1 c.

Liste des personnes embauchées :

Straf Oyes, employé régulier à temps complet au poste de conseiller en développement d'entreprises à compter du 6 juillet 2026.

Martine Vézina, employée occasionnelle au complexe aquatique comme surveillant sauveteur à compter du 22 juin 2026.

Amber Gibson, employée occasionnelle au complexe aquatique comme surveillant sauveteur à compter du 22 juin 2026.



181-26

Jérémy Gallant, employé régulier à temps complet au poste de préposé à l'opération et aux équipements du complexe aquatique à compter du 21 juillet 2026.

Ousseynou Baba Coly, employé temporaire à temps partiel au poste de préposé à l'entretien ménager de la préfecture et du complexe aquatique, ainsi qu'à titre d'opérateur-journalier au dôme à compter du 20 juillet 2026.

Julien Tardif, employé régulier à temps complet au poste d'agent en développement social et des communautés à compter du 17 août 2026.

5.3 CONVENTION COLLECTIVE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

5.4 COMPLEXE AQUATIQUE DE MINGANIE

Il est proposé par monsieur Luc Bourque, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise une soumission de CJB Construction pour évaluer l'état du parement extérieur du complexe aquatique au montant de 9 142,50 \$ plus les taxes applicables ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise les engagements, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°181-26.

Certifié en date du 19 août 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

6 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

7 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.



8 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Ginette Paquet, appuyé par madame Tressy St-Pierre et résolu unanimement :

- De clôturer la séance. Le préfet suppléant, monsieur Sébastien L'Écuyer, déclare la séance levée à 16h40.

Nathalie de Grandpré
Directrice générale et greffière-
trésorière

Sébastien L'Écuyer
Préfet suppléant